

PORTANT TARIFICATION
FORMATION CONTINUE : AFGSU (ATTESTATION DE FORMATIONS AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 3 mars 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de FORMATION CONTINUE : AFGSU (ATTESTATION DE FORMATIONS AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES) comme suit :

Type	Intitulé	Responsable Pédagogique	Volume horaire global	Effectif minimum	Tarification 2016 - 2017	Commentaires
Journée de FC	AFGSU NIVEAU 1 FORMATION INITIALE	Pr TUBERT-JEANNIN	14H00	5	Assistant(e) : 450 euros	CESU 63 30/11 et 01/12
Journée de FC	AFGSU NIVEAU 2 FORMATION INITIALE	Pr TUBERT-JEANNIN	21H00	5	Praticien : 500 euros	CESU 63 20, 21, 22/09
Journée de FC	AFGSU NIVEAU 2 REACTUALISATION	Pr TUBERT-JEANNIN	7H00	5	Praticien : 330 euros	CESU 63 23/11

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 04 JUIL. 2017

- Publié le 04 JUIL. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.